

Canaliser les

ÉNERGIES

du Québec

DOCUMENT THÉMATIQUE

31^e Congrès des membres
du Parti libéral du Québec



IV

UN MONDE
POUR LES QUÉBÉCOIS

1. Un Québec ouvert sur le monde

Depuis l'arrivée au pouvoir du PLQ, le Québec s'est davantage ouvert au monde. Il a exploré de nouveaux marchés, et pris sa place sur plusieurs tribunes internationales de première importance. Le gouvernement du PLQ a su repousser les frontières du Québec, il a ouvert de nouveaux espaces dans lesquels le génie québécois pourra se faire valoir à sa juste mesure.

Le gouvernement issu du PLQ a créé un nouvel espace de mobilité de la main-d'œuvre avec la France, qui ouvre la porte aux travailleurs qualifiés du Québec à un marché de plus de 60 millions d'habitants et qui permettra au Québec d'attirer ici les travailleurs qualifiés des domaines qui connaissent des pénuries, actuelles ou appréhendées.

Le Québec a pris le leadership de l'amélioration continue de l'union sociale et économique canadienne, notamment grâce à la création du Conseil de la fédération. C'est un gouvernement du PLQ qui a fait appliquer concrètement le principe de l'asymétrie dans une entente historique sur la santé. C'est lui aussi qui a obtenu un siège pour le Québec à l'UNESCO, et qui a fait en sorte que le Canada devienne un véritable marché intérieur ouvert à tous les travailleurs québécois et ce, d'un océan à l'autre.

L'ouverture au monde commence évidemment chez soi. Comme l'histoire du Québec le démontre éloquemment, les règnes libéraux agissent comme des aimants sur les gens d'ailleurs : le Québec reçoit alors plus d'immigrants et a généralement un solde migratoire interprovincial plus reluisant. Les dernières années ont vu s'ajouter une sorte de surprime à cet avantage libéral : les Québécois ont repris confiance comme jamais, et la fécondité s'est remise à augmenter, un phénomène que le Québec avait cessé d'espérer.

C'est précisément cette confiance dans ce qu'est le Québec aujourd'hui, mais également dans tout ce qu'il peut devenir, qui anime le PLQ et qui oriente ses actions.

C'est cette confiance dans la capacité des Québécois d'être parmi les meilleurs du monde qui nous anime dans notre volonté de nous mesurer sur tous les marchés. Nous disposons de tous les atouts pour jouer le jeu de la mondialisation et l'emporter.

1.1 Un Québec qui prend le leadership au Canada

Faire progresser le Québec au sein du fédéralisme canadien, tout en participant activement à l'édification d'un Canada plus fort et plus respectueux des compétences provinciales et de l'identité québécoise, voilà notre vision.

Depuis 2003, les relations entre le Québec et le reste du Canada se portent nettement mieux que sous les régimes péquistes précédents.

La majorité des Québécois sont fortement attachés au Canada. Tout en nourrissant une fierté indubitable envers le Québec, ses réalisations et ses promesses, ils considèrent, à juste titre d'ailleurs, que le Canada est leur pays, qu'ils y sont chez eux, et qu'il est dans leur intérêt d'y être des acteurs de changement.

Nous préférons nettement que le Québec soit un leader au sein du Canada, c'est-à-dire qu'il cherche à contribuer davantage à l'avenir de ce pays et qu'il sache aussi en tirer parti, et ce, au bénéfice de tous les Québécois. Bref, le Québec doit faire preuve de leadership afin de donner une impulsion positive à l'évolution du fédéralisme canadien. Cette évolution doit elle-même aller dans le sens d'un plus grand respect des intérêts supérieurs de la nation québécoise.

Au PLQ, notre position est claire, cohérente et constante depuis fort longtemps : promouvoir et défendre en tout temps les intérêts du Québec en tant que membre à part entière de la fédération canadienne. Et sur ce chapitre, notre bilan est exceptionnel.

En effet, c'est sous un gouvernement du PLQ qu'une entente historique portant sur la santé fut signée en 2003, reconnaissant formellement un principe cher aux Québécois, soit le fédéralisme asymétrique. C'est également grâce au PLQ que le Québec a obtenu un rôle formel au sein de l'UNESCO (un représentant permanent du Québec au sein de la mission canadienne, avec droit de parole précis), que des progrès ont été réalisés en matière de déséquilibre fiscal et que la Chambre des communes a reconnu que les Québécois forment une nation.

C'est également à notre initiative que fut créé le Conseil de la fédération et que fut renforcé le marché intérieur canadien, entre autres par la signature d'ententes portant sur la mobilité de la main-d'œuvre avec l'Ontario, le Nouveau-Brunswick et les autres partenaires fédératifs. C'est sans compter le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne, de même que les efforts et initiatives du gouvernement québécois en vue d'encourager le Canada à s'engager dans des discussions avec l'Union européenne sur un accord économique et commercial global.

Le PLQ est un parti résolument fédéraliste, dans le vrai sens du terme. Mais cela ne signifie pas pour autant qu'il nous faille accepter sans mot dire toutes les décisions du gouvernement du Canada. Au contraire, il nous faut rester critiques et vigilants, et continuer de nous opposer avec vigueur aux ingérences ou tentatives d'ingérence fédérales dans les compétences du Québec.

Certaines des ingérences dont nous venons de parler résultent de l'exercice du prétendu pouvoir fédéral de dépenser. Ce pouvoir doit être rigoureusement balisé, voire éliminé, et ce, tant à l'égard des programmes existants que des nouvelles initiatives.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 59

De continuer à militer pour l'abolition, sinon la limitation du pouvoir fédéral de dépenser avec pleine compensation dans le champ de compétences des provinces, et ce, dans le respect, si besoin est, du principe d'asymétrie;

La réforme du Sénat canadien constitue un autre enjeu inquiétant pour le Québec. En effet, la volonté manifeste du gouvernement fédéral de modifier unilatéralement le mode de nomination et le mandat des sénateurs n'est pas acceptable. Le Sénat est, ne l'oublions pas, à la base même du compromis fédératif original. Cette instance est essentiellement fédérale-provinciale plutôt que strictement fédérale. Or, l'esprit du fédéralisme nous enseigne qu'une instance comme le Sénat, qui faisait partie d'un compromis historique et qui est de nature fédérale-provinciale dans ses caractéristiques essentielles, ne doit être modifiée qu'avec l'aval des différents partenaires de la fédération.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 60

De s'opposer vigoureusement à toute tentative de la part du gouvernement et du Parlement du Canada de modifier une quelconque des caractéristiques essentielles du Sénat sans le consentement des partenaires fédératifs, et ce, conformément à la procédure de modification établie dans la Loi constitutionnelle de 1982;

Il convient de noter que le Sénat était censé, à l'origine, jouer le rôle de chambre des provinces ou des régions, ce qu'il n'a jamais été puisque les sénateurs sont nommés exclusivement par Ottawa. Le Canada demeure, à ce jour, l'une des rares fédérations dans le monde où les provinces n'ont aucun rôle formel à jouer dans les institutions centrales et presque aucun mot à dire en ce qui touche à la prise des grandes décisions nationales. Il est grand temps que cela soit corrigé.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 61

De promouvoir la transformation — par le biais des mécanismes actuels de modification constitutionnelle — du Sénat canadien en une véritable Chambre des provinces, c'est-à-dire en une instance où chaque province serait directement représentée par des délégués, et où elle pourrait faire entendre sa voix, en fonction de ses besoins, priorités, positions et objectifs propres;

Le poids du Québec à la Chambre des communes est susceptible de baisser au cours des prochaines années, en raison de la diminution de la population québécoise par rapport à l'ensemble canadien. Déjà, le gouvernement du Canada a déposé un projet de loi au Parlement fédéral, le projet de loi C-12, qui confirme malheureusement la tendance décrite ci-dessus. Il est important que le gouvernement québécois mène une charge à fond de train en vue de maintenir le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes. Cela se justifierait d'autant plus que le Québec est la seule province à majorité francophone au Canada et que, par conséquent, le fait de réduire son poids dans une institution centrale a pour effet d'y réduire aussi la place du français.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 62

De prendre tous les moyens afin que soit maintenu le poids relatif actuel du Québec au sein de la Chambre des communes du Canada;

Nous avons fait mention ci-dessus du Conseil de la fédération. Cette instance provinciale-territoriale a été créée en décembre 2003. On en trouve la source dans le rapport du Comité spécial du PLQ sur l'avenir politique et constitutionnel de la société québécoise, présidé par M. Benoît Pelletier. Ce rapport, intitulé *Un projet pour le Québec, affirmation, autonomie et leadership*, a été adopté unanimement en octobre 2001 par les membres du PLQ.

Au moment de sa création, le Conseil de la fédération avait pour but de renforcer le dialogue et d'encourager les consensus entre les provinces et territoires d'une part, et de leur permettre de faire des représentations plus vigoureuses et d'avoir une position unifiée dans certains dossiers vis-à-vis Ottawa d'autre part. Le Conseil de la fédération a bien joué son rôle jusqu'à présent et a fait ses preuves dans maints dossiers, dont ceux de la santé, du déséquilibre fiscal et du renforcement de l'Union économique canadienne. Toutefois, il serait opportun que son secrétariat, qui était censé, dans sa conception initiale, être très efficace et relativement autonome, soit renforcé, ce qui ne saurait se faire sans que toutes les provinces et territoires y consentent. Il serait aussi opportun que la Conseil assume pleinement toutes les fonctions qui figurent dans son mandat actuel. Parmi ces fonctions, notons l'analyse de toute action ou mesure du gouvernement fédéral qui a un impact majeur sur les provinces et territoires (ce qui inclut la révision des lois et projets de loi fédéraux), de même que l'élaboration d'une vision commune sur la façon de conduire les relations intergouvernementales qui respecte les valeurs fondamentales et les principes du fédéralisme.

L'esprit fédéral, selon le PLQ, signifie que les différents partenaires fédératifs peuvent travailler de concert à parfaire les politiques publiques dont ils sont responsables. Dans les domaines de l'éducation et de la santé notamment, des organisations telles que l'Institut canadien d'information sur la santé et le Conseil des ministres de l'éducation du Canada jouent déjà un rôle utile de diffusion des meilleures pratiques et d'évaluation des nouvelles initiatives. Or, il est un domaine où il n'y a que très peu d'identification et de diffusion des innovations et meilleures pratiques, et c'est celui de la politique familiale. Pourtant, à ce chapitre, le Québec fait figure de pionnier à l'échelle canadienne, de sorte que son expertise pourrait certainement profiter aux autres provinces. Et qui sait, peut-être ces dernières pourraient-elles, elles aussi, inspirer le Québec à certains égards en matière de politique familiale?

En fait, la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances est un objectif valable, quelle que soit la compétence en cause, et pas seulement en matière de santé, d'éducation ou de famille. Le Conseil de la fédération peut et doit, à notre avis, jouer un rôle-clé à cet égard, surtout lorsque ces meilleures pratiques ou transferts de connaissances portent sur des politiques publiques adoptées par les provinces dans leur champ de compétences exclusives. Lorsqu'il s'agit de compétences que les provinces partagent avec le fédéral, il est alors souhaitable que la promotion et la diffusion des meilleures pratiques et le transfert des connaissances se fassent dans un contexte de collaboration fédérale-provinciale. Mais même dans ce dernier cas, le Conseil de la fédération peut jouer un rôle déterminant pour faire valoir le point de vue des provinces et des territoires auprès du gouvernement du Canada.

Il serait même souhaitable que les provinces, les territoires et le gouvernement fédéral se tendent la main pour faire valoir ensemble, au niveau international, les meilleures pratiques qu'ils ont retenues, ici au Canada, de l'exercice respectif de leurs compétences constitutionnelles et de la mise en œuvre de leurs politiques publiques.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 63

De poursuivre le développement du Conseil de la fédération, et :

- 63.1 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération de procéder à une réorganisation et à un renforcement substantiels du secrétariat de cette instance, et de veiller activement à ce que celle-ci assume pleinement toutes les fonctions prévues dans son présent mandat;***
 - 63.2 D'inviter nos partenaires du Conseil de la fédération à mettre sur pied un Conseil des ministres de la famille du Canada, lequel serait un organisme permanent d'études et d'analyse voué à la diffusion des savoirs, des informations et des meilleures pratiques en ce qui touche aux politiques familiales;***
 - 63.3 De travailler de concert avec nos partenaires du Conseil de la fédération afin d'accroître le rôle de cette institution en matière de promotion et de diffusion des meilleures pratiques et de transfert des connaissances touchant aux politiques publiques provinciales, et de s'assurer que le Conseil assume même ce rôle de promotion et de diffusion auprès du gouvernement fédéral, et ce, au nom des provinces et territoires;***
 - 63.4 De convaincre nos partenaires du Conseil de la fédération d'offrir leur collaboration à Ottawa afin qu'ensemble ils fassent mieux connaître les meilleures pratiques canadiennes sur le plan international, ce qui permettrait à des gouvernements étrangers d'apprendre du Canada et d'échanger avec nos gouvernements fédéral et provinciaux sur l'ensemble de ces questions;***
-

Depuis le début des années 1960, les gouvernements libéraux de Jean Lesage, Robert Bourassa, Daniel Johnson et Jean Charest ont tous accordé beaucoup d'importance au rôle international du Québec. La Constitution canadienne est silencieuse en ce qui touche aux relations internationales, si ce n'est une disposition — l'article 132 de la Loi constitutionnelle de 1867 — qui est maintenant désuète. Sans vraiment régler la question de savoir qui, du fédéral ou des provinces, a l'autorité voulue pour conclure des traités internationaux (à moins que ce ne soit les deux?), la jurisprudence est venue établir clairement qu'il appartenait aux provinces de mettre en œuvre ces traités lorsque sont en cause leurs compétences constitutionnelles. Voilà pourquoi il serait important que les provinces participent activement, avec le gouvernement canadien, à la négociation des traités que, de toute façon, elles auront à appliquer, en tout ou en partie. Ce n'est pas toujours le cas en ce moment. En effet, cette participation des provinces à la négociation des traités demeure aléatoire, ce qui est déplorable.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 64

D'insister auprès de nos partenaires, tant fédéraux que provinciaux, sur l'importance pour les provinces de participer activement et formellement, avec le gouvernement du Canada, à la négociation de traités internationaux lorsque ceux-ci portent, en totalité ou en partie, sur des compétences provinciales;

Toujours en ce qui concerne les relations internationales, c'est en mai 2006 que le gouvernement fédéral a donné suite aux demandes du gouvernement du Québec visant à permettre à la nation québécoise de parler de sa propre voie à l'UNESCO, un forum international où sont débattues des questions touchant directement à la distinction québécoise et aux compétences de l'Assemblée nationale. Depuis sa signature, l'Accord Canada-Québec sur l'UNESCO fournit l'éloquente démonstration que l'appartenance au Canada n'empêche pas le Québec de tisser des liens avec les autres nations du monde en son propre nom. Nous estimons que l'expérience de l'UNESCO est tributaire d'une formule gagnante, laquelle devrait s'appliquer à d'autres forums internationaux, dont deux en particulier. L'un d'entre eux est l'Organisation Internationale du Travail (OIT), l'autre est l'Organisation des États Américains (OÉA).

L'OIT est une institution de l'Organisation des Nations Unies qui est spécialisée sur les questions touchant essentiellement aux conditions de travail et à la protection des salariés. Issue du Traité de Versailles, elle est composée des gouvernements, employeurs et salariés de plus de 180 États. La présence du gouvernement québécois au sein de cette organisation permettrait notamment une meilleure prise en compte, sur le plan international, des différences notoires qui existent entre le Québec et ses partenaires canadiens en matière de droit du travail.

Quant à l'OÉA, elle est un organisme qui a pour but de défendre la démocratie et les Droits de l'Homme, d'améliorer la sécurité du territoire, et de renforcer les échanges entre l'ensemble des pays de l'Amérique. Avec ses quatre langues officielles (l'anglais, l'espagnol, le portugais et le français), elle reflète la diversité des peuples et des cultures de l'ensemble du continent. Bien entendu, elle compte dans ses rangs de très nombreuses nations francophones ou francophiles et elle aborde plusieurs questions hémisphériques qui ont une forte incidence sur l'exercice des compétences exclusives du Québec.

PROPOSITION 65

De chercher à négocier avec les autorités fédérales un arrangement inspiré de l'accord de 2006 sur l'UNESCO, par lequel le Québec pourrait accroître sa présence, voire parler de sa propre voix, dans un plus grand nombre de forums internationaux, en particulier à l'Organisation internationale du travail et à l'Organisation des États américains;

Le Canada est, comme on le sait, une monarchie constitutionnelle. Sa Majesté la Reine est représentée dans chaque province par le lieutenant-gouverneur. Nombre de Québécois souhaitent que cette dernière fonction soit abolie, ce qui ne peut cependant se faire qu'en vertu d'une procédure de modification constitutionnelle fort exigeante : l'unanimité.

Sans aller aussi loin, nous suggérons que, à tout le moins, une réflexion soit amorcée au Québec sur les façons de moderniser cette institution qu'est le lieutenant-gouverneur, c'est-à-dire de l'adapter au contexte contemporain. Entre autres, cette réflexion pourrait porter sur un certain nombre de modalités qui encadreraient la nomination du lieutenant-gouverneur, sous réserve du respect des lois constitutionnelles présentement en vigueur.

PROPOSITION 66

D'examiner attentivement les façons de moderniser la fonction de lieutenant-gouverneur du Québec, entre autres en ce qui a trait aux modalités entourant sa nomination;

Selon la Constitution canadienne, l'administration, l'organisation et la prestation des soins de santé relèvent des provinces. Le gouvernement fédéral n'est censé pouvoir intervenir qu'à l'égard des hôpitaux de marine et de la quarantaine, ou qu'à l'égard de certains groupes relevant de sa compétence, comme les anciens combattants, les militaires en service, les Autochtones et les détenus dans les pénitenciers. Étant donné que le gouvernement fédéral finance certains programmes de santé provinciaux, il en profite pour chercher à influencer les politiques provinciales en la matière. Ainsi les provinces sont tenues, lorsqu'elles assument la gestion des soins de santé et administrent leur régime d'assurance-santé, de respecter les conditions prévues par la Loi canadienne sur la santé, soit l'universalité, l'intégralité, l'accessibilité, la transférabilité et la gestion publique. Les provinces ont par ailleurs l'obligation de fournir les renseignements demandés par le gouvernement canadien et de faire état de la contribution fédérale dans tout document public ou toute publicité sur les services de santé. Des sanctions pécuniaires sont prévues en cas de manquement à la Loi, dont la réduction des transferts fédéraux, voire la retenue de la totalité de la contribution fédérale.

La santé constitue le plus important poste de dépenses du gouvernement du Québec, en plus d'être une compétence provinciale d'une importance indiscutable. Or, l'application et l'interprétation de la loi canadienne ont des impacts majeurs sur la manière dont les provinces peuvent assumer leur propre compétence. Une saine application du principe de convivialité fédérale, tel que défini dans le rapport de 2001 (Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership), signifierait normalement que le gouvernement du Canada doit collaborer avec les provinces dans l'interprétation et la mise en œuvre de cette loi fédérale.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 67

De s'assurer que les provinces canadiennes puissent participer activement à l'interprétation et à la mise en œuvre de la Loi canadienne sur la santé;

Le gouvernement issu du PLQ a joué un rôle de leadership au sein du Conseil de la fédération pour trouver des solutions au déséquilibre fiscal. Le gouvernement du Canada a bonifié la péréquation et a accru ses transferts pour le financement de la santé. Cependant, il n'a pas redressé ses transferts au chapitre de l'éducation post-secondaire au niveau de 1994-1995 comme le réclame le Conseil de la fédération.

Les provinces canadiennes ont besoin de stabilité et de prévisibilité en ce qui touche à leur planification budgétaire et économique. Elles doivent disposer des ressources nécessaires pour s'acquitter de leurs responsabilités constitutionnelles, sans pour autant devoir imposer un fardeau fiscal excessif qui freinerait la croissance économique.

Même si la récente récession mondiale a transformé les surplus fédéraux en déficits, il est important pour le bon fonctionnement de la fédération canadienne que le gouvernement fédéral ne répète pas les erreurs du passé en assainissant ses finances publiques sur le dos des provinces.

PROPOSITION 68

De jouer un rôle de leader au sein du Conseil de la fédération afin de conclure des ententes satisfaisantes avec le gouvernement fédéral au chapitre des arrangements fiscaux;

L'application et le respect des normes régissant les échanges commerciaux posent un défi majeur au Québec. Si l'ouverture des frontières constitue une remarquable opportunité pour les entreprises québécoises et garantit aux consommateurs québécois d'avoir accès à un plus large éventail de produits et de services, elle amène également des iniquités pour des entreprises québécoises dans différents secteurs d'activités.

Par exemple, dans le secteur maraîcher, les producteurs québécois se sont vus interdire l'utilisation d'une panoplie de pesticides, le tout afin de protéger la santé des consommateurs québécois. Des producteurs étrangers, n'ayant pas à respecter les mêmes normes, utilisent encore ces pesticides et ont la possibilité de vendre leurs produits sur le marché québécois, et ce, à moindre coût. L'exemple des fraises est le plus patent à cet égard. Un autre exemple? Celui du porc, un secteur où la production est fortement encadrée par le fédéral et le Québec — notamment en ce qui touche à l'interdiction d'utiliser certains antibiotiques dans la nutrition du bétail — mais où on constate néanmoins que le porc produit à l'extérieur du Québec n'est pas soumis aux mêmes normes et réglementations que le porc produit ici, et se rend jusqu'aux tablettes de nos épiceries.

Et cela, c'est sans compter le fait que le manque de contrôle sur la conformité des produits importés pourrait favoriser les abus et les représentations trompeuses. Bien évidemment, les consommateurs en constituent les premières victimes.

PROPOSITION 69

D'exiger du gouvernement fédéral qu'il assure le respect du principe de réciprocité dans les accords internationaux de commerce, notamment en ce qui touche au respect de l'environnement et à l'innocuité alimentaire;

L'élection du gouvernement libéral en 2003 a notamment été marquée par le retour du Québec au sein de la francophonie canadienne. Depuis, les initiatives du gouvernement québécois se sont multipliées afin de renforcer les liens qui unissent les Québécois d'une part, et les communautés francophones et acadiennes du Canada d'autre part. Plus récemment, de nouveaux types de projets, à saveur essentiellement économique, ont vu le jour. C'est notamment le cas des Rendez-vous Acadie-Québec, qui permettent à des entrepreneurs du Québec et du Nouveau-Brunswick

de se connaître davantage et d'explorer ensemble de nouvelles pistes de collaboration. Cela est une excellente chose, puisque la francophonie canadienne constitue une magnifique opportunité pour les entreprises et gens d'affaires québécois qui souhaitent élargir leur marché. Nous ne pouvons d'ailleurs qu'espérer que des expériences comme celle des Rendez-vous Acadie-Québec se multiplient et s'étendent à tout le Canada.

Inauguré en novembre 2008, le Centre de la francophonie des Amériques a pour mission de promouvoir et de mettre en valeur une francophonie forte et porteuse d'avenir pour la langue française, le tout dans le contexte planétaire de la diversité culturelle. Le Centre mise notamment sur le renforcement et l'enrichissement des relations entre les francophones et les francophiles du Québec, du Canada et des Amériques, ainsi que sur la complémentarité de leurs actions réciproques³⁵. Initiative du gouvernement du Québec, le Centre travaille d'arrache-pied à assurer le développement et l'épanouissement de la langue française, de même que le rapprochement des francophones et francophiles. Il soutient des projets visant la promotion de la langue française et du fait français en Amérique.

Les activités du Centre de la francophonie des Amériques sont financées principalement par le gouvernement du Québec. Toutefois, depuis 2010, les subventions accordées au Centre ont été réduites substantiellement, en raison des compressions budgétaires affectant l'ensemble du gouvernement³⁵. Il nous semble important que cela soit rectifié pour l'avenir.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 70

D'assumer les responsabilités propres au Québec à l'égard de la francophonie du Nouveau Monde, et :

- 70.1 De continuer de renforcer la francophonie canadienne, entre autres en développant, sur le modèle des Rendez-vous Acadie-Québec, des événements de réseautage commercial entre le Québec et les communautés francophones et acadiennes du pays;***
 - 70.2 D'augmenter les ressources allouées au Centre de la francophonie des Amériques, notamment en faisant appel à d'autres partenaires financiers, et de consacrer en priorité ces sommes supplémentaires à des programmes visant les jeunes ainsi qu'à des programmes d'échanges culturels, commerciaux et d'affaires afin que le français rayonne davantage dans tout le continent;***
-

Comme nous l'avons dit ci-dessus, c'est en 2001 que le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership a été officiellement adopté par le PLQ. Ce rapport contient une foule de principes qui guident, encore aujourd'hui, l'action du gouvernement libéral dans ses relations avec le reste du pays et avec le gouvernement du Canada, entre autres choses.

Si plusieurs des recommandations contenues dans ce rapport sont devenues réalité (Conseil de la fédération, asymétrie dans les ententes intergouvernementales, leadership du Québec au sein de la

35- http://www.francophoniedesameriques.com/documents/misc/Rapport_activites_2009-2010_Centre_interactif.pdf

francophonie canadienne, rôle accru du Québec dans le monde, règlement partiel du déséquilibre fiscal, diverses initiatives en ce qui concerne les Autochtones, etc.), les recommandations relatives au retour du Québec dans le giron constitutionnel canadien et à la voie à suivre pour y parvenir demeurent, quant à elles, toujours d'actualité.

Pour mémoire, ces recommandations peuvent se résumer comme suit :

- La participation pleine et entière du Québec à l'évolution du Canada, son ouverture face aux autres provinces, la concertation, l'équilibre et la flexibilité dans les relations fédérales-provinciales, le respect de l'esprit fédératif par tous les partenaires canadiens;
- La bonification de l'Union sociale et économique canadienne, la limitation du pouvoir fédéral de dépenser, la participation du Québec et des autres provinces aux négociations de traités internationaux touchant à leurs compétences, un meilleur respect de l'autonomie provinciale et des priorités des provinces dans leur champ de compétences, la participation des provinces au processus de nomination des sénateurs et des juges de la Cour suprême du Canada;
- La reconnaissance de l'autonomie du Québec et de son identité, le renforcement de sa place à l'international, un meilleur partenariat entre Ottawa et Québec dans une foule de secteurs, entre autres au moyen d'ententes administratives;
- La reconnaissance à l'intérieur de la Constitution canadienne de la spécificité du Québec (dans ses caractéristiques nationales) et d'un droit de veto en matière de modification constitutionnelle, l'intégration dans la Constitution de l'Accord Canada-Québec relatif à l'immigration et à l'admission temporaire des aubains, la réforme du Sénat canadien, l'enchâssement dans la Constitution du Canada du principe de la convivialité fédérale.

Ces recommandations, et les principes d'affirmation, d'autonomie et de leadership qu'elles sous-tendent, orientent encore nos actions et réflexions en tant que fédéralistes.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ...

PROPOSITION 71

De réaffirmer et de reconfirmer le rapport intitulé Un projet pour le Québec : affirmation, autonomie et leadership en tant que position officielle du PLQ en matière de relations intergouvernementales

En terminant, qu'il nous soit permis de rappeler l'importance que la spécificité québécoise soit affirmée et formellement reconnue au Canada, que les pouvoirs du Québec y soient respectés et qu'il en soit de même pour ses priorités sociales, économiques et fiscales.

Du reste, le Québec doit demeurer très actif à l'intérieur du fédéralisme canadien et contribuer à l'essor de notre grand pays. Entre autres, le Québec doit continuer de travailler, avec ses partenaires fédératifs, au renforcement de l'Union économique canadienne, dans cet esprit d'ouverture qui caractérise le PLQ.

1.2 Un Québec qui excelle sur la scène internationale

Actif depuis plus d'un siècle sur la scène internationale, le Québec a tout intérêt à renforcer davantage les relations déjà établies avec ses alliés et tisser de nouveaux liens avec d'autres partenaires. Le gouvernement québécois mène déjà une action internationale forte, concertée et multilatérale permettant d'accroître la notoriété du Québec, tout en répondant à ses propres besoins. D'autres actions s'avèrent nécessaires afin de développer davantage la présence du Québec sur la scène internationale.

À l'instar de ses partenaires commerciaux internationaux, le Québec a établi une politique de diplomatie publique visant à promouvoir les intérêts du Québec auprès de ses partenaires commerciaux internationaux en s'adressant directement aux populations de ces États plutôt qu'en interagissant uniquement avec leurs classes politique et diplomatique. L'opération de bureaux du Québec à l'étranger et la réalisation de missions commerciales en sont les deux principales manifestations. Le Québec gagnerait toutefois à adopter un nouvel outil de diplomatie publique.

Les ambassadeurs-citoyens de demain

La diplomatie traditionnelle et la diplomatie publique, toutes deux effectuées par des représentants gouvernementaux, ne peuvent remplacer l'impact sur nos partenaires commerciaux internationaux qu'ont des centaines de milliers de touristes, étudiants, exportateurs, investisseurs et autres expatriés québécois à l'étranger. Les stratégies visant à canaliser l'énergie de ces « ambassadeurs-citoyens » en sont encore aujourd'hui à un stade embryonnaire et le développement d'une stratégie innovatrice, créative et audacieuse pour le Québec est nécessaire pour relever ce défi.

Les deux grandes difficultés que rencontrent ces stratégies sont l'identification et la mobilisation de ces « citoyens-ambassadeurs » afin qu'ils diffusent le plus largement possible certains messages clés d'information du gouvernement du Québec (i.e. ouverture du Québec aux investissements étrangers, stabilité politique malgré la présence du mouvement souverainiste, l'existence d'une multitude d'attractions touristiques au Québec, la qualité de l'enseignement québécois, etc.).

Afin de mettre en contact la diaspora québécoise, il est primordial de connaître ces ressortissants à l'étranger. Aucune base de données uniforme et complète relative à la diaspora n'existe actuellement. En outre, aucune structure officielle de contact n'a été mise sur pied afin de permettre aux Québécois résidant à l'étranger de rester en contact notamment avec les autorités et les professionnels du Québec. Le réseau des délégations québécoises à l'étranger et les diverses associations de professionnels constitueraient d'excellentes sources de réseautage pour la diaspora.

La meilleure manière de rejoindre et d'inciter ces « citoyens-ambassadeurs » est de débiter par les individus et entreprises bénéficiant de l'aide du gouvernement du Québec pour aller à l'étranger. Ainsi, en contrepartie des subventions remises aux étudiants, entreprises exportatrices, athlètes, artistes et coopérants humanitaires, il serait juste et très approprié que le gouvernement du Québec requiert de ces individus et entreprises qu'ils joignent un répertoire et une plateforme virtuelle de recensement et de réseautage.

Cette plateforme leur permettrait d'échanger notamment sur les particularités, les défis et les opportunités d'affaires inhérentes à leur pays d'accueil. Cette plateforme virtuelle servirait également à faire parvenir fréquemment aux expatriés québécois les messages clés d'information que le gouvernement du Québec voudrait diffuser.

Ce réseau de la diaspora, le Québec a tout intérêt à l'organiser, mais aussi à le faire grandir. La connaissance d'une ou plusieurs langues étrangères est indispensable à l'ouverture et la coopération avec d'autres pays. Dans le cadre des échanges commerciaux, le multilinguisme permet aux entreprises de bénéficier pleinement de la mondialisation.

Le multilinguisme est encore à développer au Québec. En juin 2006, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport a ajouté l'anglais comme langue seconde à la grille-matière des élèves du premier cycle du primaire. Cette décision a été prise afin d'aider ces élèves à se familiariser avec une deuxième langue dès leur plus jeune âge. L'anglais fait partie des langues les plus parlées au monde, mais l'apprentissage d'autres langues étrangères est aussi nécessaire pour préparer les élèves et les étudiants à être des citoyens du monde. Une des meilleures méthodes d'apprentissage d'une autre langue demeure l'immersion, idéalement en bas âge.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 72

De miser sur la diplomatie citoyenne et :

- 72.1 De se doter d'une politique de communication à ses ressortissants visant à transmettre diverses informations de base sur le Québec et ses prises de position internationales;***
 - 72.2 De développer un répertoire des Québécois établis à l'étranger et susceptibles de partager de l'expertise et des contacts d'affaires avec le Québec;***
 - 72.3 De mettre au point une plateforme virtuelle d'échanges permettant aux gestionnaires et professionnels québécois œuvrant à l'étranger d'échanger entre eux, et au gouvernement du Québec de transmettre les messages clés qu'il désire diffuser à ses ressortissants;***
 - 72.4 De développer des partenariats d'échanges interlinguistiques entre les écoles et collèges du Québec et des institutions étrangères;***
-

Plusieurs organismes aussi bien publics que privés participent activement à la promotion du Québec sur la scène internationale, en mettant en évidence ses forces et ses atouts sous différents axes. C'est le cas notamment du ministère des Relations internationales (MRI) qui met l'emphasis sur la politique commerciale du Québec. Les informations disponibles sur le site web du MRI sont accessibles en trois langues : français, anglais et espagnol. Mais plusieurs sociétés d'État et municipalités sont également actives.

La participation de nombreux organismes à la promotion du Québec constitue un atout considérable pour accroître sa notoriété à l'échelle internationale. Néanmoins, les informations transmises sont souvent sélectives puisqu'elles dépendent des objectifs de chaque organisme.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 73

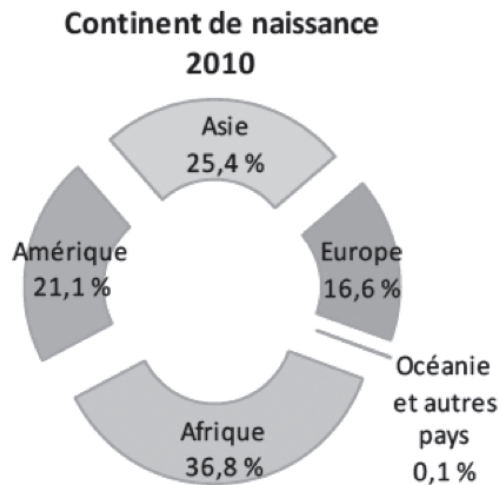
De développer un portail gouvernemental central qui sera multilingue et qui présentera les différents atouts du Québec pour attirer davantage d'investissements et de main-d'œuvre qualifiée;

Multiplier les ententes de mobilité de main-d'œuvre

Dans les années 70, le Québec était l'une des sociétés les plus jeunes d'Occident; il est sur le point de devenir l'une des plus vieilles. Nous vieillirons en 30 ans autant que d'autres nations le feront en deux ou trois générations. La recherche d'une main-d'œuvre ayant les qualifications dont le Québec a besoin sera donc un enjeu incontournable pour soutenir la prospérité québécoise. Il faut donc jouer le jeu de l'ouverture des frontières pour les travailleurs qualifiés, ce que nous avons déjà entamé avec la signature d'une entente historique avec la France portant sur la mobilité des travailleurs qualifiés.

Nous devons continuer à ouvrir de nouveaux espaces pour attirer ici les talents que nous souhaitons. Le reste de l'Europe et l'Amérique latine constituent des cibles de premier choix pour mieux y faire connaître les possibilités qu'offre le Québec aux travailleurs qualifiés susceptibles d'immigrer ici.

Les pays européens ont des standards de qualifications professionnelles se rapprochant généralement de ceux qui ont cours au Québec. À leur arrivée, les travailleurs européens peuvent cheminer plus aisément à travers le processus, qui peut parfois être long et complexe, amenant à l'obtention d'une reconnaissance de leurs compétences professionnelles.



Source : Bulletin statistique sur l'immigration permanente au Québec, 4e trimestre et année 2010

La France et le Québec ont déjà conclu une entente sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles. Ainsi, le fait de s'entendre en amont avec la France sur différentes professions réglementées aura notamment comme conséquence directe que l'immigrant français reçu n'aura plus à se demander si ses diplômes ont une valeur en sol québécois : il pourra pratiquer sa profession beaucoup plus rapidement après son arrivée et ainsi contribuer à l'essor de notre économie.

L'ouverture vers d'autres pays francophones tels que la Belgique et la Suisse mérite d'être explorée. La Belgique compte 10 788 760 habitants, dont 3,5 millions parlants français³⁷. Pays quadrilingue, la Suisse compte 7 731 167 d'habitants en 2010, dont près de 1,6 million (20%) de parlants français.

L'Europe non francophone mérite également une attention particulière, notamment dans le cas des pays qui sont, à l'instar du Québec, soucieux de collaborer pour élargir leur zone de mobilité des talents. Étant donné le rapprochement de leur système professionnel avec celui du Québec, le chemin vers la reconnaissance des qualifications et des compétences des travailleurs est également plus aisé.

Enfin, le Québec et les pays latino-américains présentent de nombreux traits communs. Ils ont un même voisin qui constitue leur principal partenaire commercial : les États-Unis. L'Amérique latine figure parmi les marchés émergents à fort potentiel puisque son taux de croissance est estimé à 5,7% au cours de l'année 2008 selon la Banque Mondiale. Finalement, l'espagnol, langue officielle des pays de l'Amérique latine, a la même racine que le français, ce qui faciliterait et accélérerait la francisation des nouveaux immigrants.

³⁷ - Source : Source : FMI - World Economic Outlook Database ; Banque Mondiale

PROPOSITION 74

De miser sur la mobilité internationale de la main-d'œuvre, et :

- 74.1 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec d'autres pays francophones européens que la France, comme la Belgique et la Suisse;**
 - 74.2 De négocier des ententes sur la mobilité de la main-d'œuvre avec des pays non francophones européens soucieux d'élargir leur zone de mobilité et qui ont des systèmes professionnels et académiques semblables à ceux du Québec;**
 - 74.3 De mettre davantage d'efforts pour stimuler l'immigration provenant des pays latino-américains, étant donné leur proximité linguistique avec le Québec;**
-

La diversité culturelle, une clé pour le développement du Québec

« La diversité culturelle, c'est l'aspiration des peuples à se développer, sur le plan international, dans un environnement favorable à l'épanouissement de toutes les cultures, et ce, dans le cadre d'un authentique dialogue³⁸ ». Elle présente des atouts majeurs pour une nation telle que le Québec. Pour une entreprise, la diversité culturelle peut également constituer un avantage concurrentiel. La diversité de ses ressources humaines lui permet de mieux répondre aux attentes de sa clientèle, de rehausser son image de marque et de profiter d'un potentiel réseau d'ambassadeurs sur des marchés étrangers.

Dans la pratique comme dans la communication des gouvernements libéraux successifs des 30 dernières années au Québec, un fil conducteur distinctif ressort clairement : un impératif de mobilité, selon lequel la personne (immigrante ou autre) qui s'intègre dans une société ne doit pas voir son destin enfermé dans la voie (classe sociale, profession, milieu culturel ou groupe ethnique...) qui lui en a ouvert l'accès – en d'autres termes, les frontières doivent être poreuses.

Il va sans dire que, de manière implicite, les pratiques du PLQ instituent le français comme langue commune des rapports interculturels. Contrairement aux visées du Parti Québécois, toutefois, il n'est pas question de test formel ou de limite de temps, encore moins de priver des citoyens de droits fondamentaux si la qualité de leur langue seconde ne satisfait pas aux inspecteurs gouvernementaux. Les libéraux sont convaincus que la langue française doit s'imposer aux nouveaux arrivants en raison de son prestige intrinsèque et des opportunités qu'elle permet en terre québécoise. L'histoire linguistique des dernières décennies nous donne d'ailleurs raison.

38- Gouvernement du Québec : <http://www.gouv.qc.ca/portail/quebec/pgs/commun/>

« Pour ce qui est du Québec, l'essentiel est de s'en remettre à une formule qui préserve les acquis de cette nation, dans toute leur richesse, tout en étendant la sphère dans laquelle ils peuvent se déployer ou se redéployer. Jusqu'à preuve du contraire, l'interculturalisme s'annonce comme le modèle le plus apte à conjuguer efficacement ces impératifs. » (Gérard Bouchard, 2011) ³⁹

Le fait est que le Québec a développé à travers les ans un modèle qui lui est propre, qui mise sur le dialogue mais qui propose aussi au nouvel arrivant l'intégration au socle commun des valeurs forgées à travers les siècles par le groupe majoritaire de la société d'accueil. Ce modèle ne doit pas à notre avis rester le secret bien gardé des experts de la sociologie. Il doit reposer sur quelques définitions claires et compréhensibles, largement partagées par tous les membres de la société québécoise. Un modèle plus explicite aurait pour effet de mettre l'accent sur l'équilibre des obligations morales, qui incombent autant au nouvel arrivant et aux compatriotes qui l'ont précédé, qu'à la société d'accueil et ses institutions.

Il deviendrait de plus possible de référer à ce modèle, plutôt qu'à des concepts étrangers à notre culture politique, si les circonstances exigent l'ajout de balises additionnelles, notamment lorsque le comportement d'un petit nombre de nouveaux venus au Québec entre en contradiction avec les principes de l'égalité entre les hommes et les femmes, de l'éducation universelle ou de la neutralité des institutions publiques envers les croyances religieuses.

39- Bouchard, G. (2011). Qu'est-ce que l'interculturalisme?. Revue de droit de McGill.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 75

De valoriser davantage les bénéfices découlant de la diversité culturelle auprès de la population québécoise, dans une perspective d'interculturalisme;

L'intégration des nouveaux arrivants est une voie à deux sens. C'est l'esprit même de l'interculturalisme pratiqué au Québec. Sur le plan pratique, cela suggère de la part de l'immigration un intérêt pour la découverte graduelle de l'héritage culturel de la société d'accueil, et un effort pour la rendre accessible dans toute sa richesse de la part du gouvernement. Nous croyons qu'un moyen tout indiqué serait d'offrir aux nouveaux arrivants, dans l'année suivant l'obtention de leur statut de résident permanent, un laissez-passer culturel leur donnant accès à des billets pour des expositions et des événements culturels québécois à des prix semblables à ceux exigés pour l'admission des enfants. Les institutions culturelles, en particulier celles hors de la région métropolitaine pourraient adhérer au programme en contrepartie des avantages liés à la promotion du programme par le gouvernement.

C'est pourquoi nous proposons à un gouvernement issu du PLQ ...

PROPOSITION 76

D'offrir un « laissez-passer culturel » aux nouveaux immigrants afin de les aider à découvrir et à mieux connaître le Québec, leur permettant de fréquenter les institutions culturelles québécoises, en particulier à l'extérieur de la métropole.
